

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1848

présenté par
M. Mesnier
-----**ARTICLE 19**

À l'alinéa 50, après la troisième occurrence du mot :

« agence »,

insérer le mot :

« régionale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.